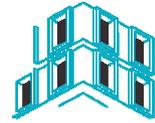




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt et un, le 7 septembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Odile **BISSON** – 3^{ème} adjoint, Frédéric **FOSSEY**, Sandra **LÉNAULT**, Mathilde **JULIEN**, Françoise **LE MARQUAND**, Anny **REVOLIO**, Valérie **TANQUEREL**

Étaient excusés :

Arnaud **RAULINE** (pouvoir donné à Sandra **LÉNAULT**), Fabienne **LANDELLE** (pouvoir donné à Odile **BISSON**), Evelyne **VAUTIER** (pouvoir donné à Sandra **LÉNAULT**), Mathieu **LE RILLE**, Gérald **ROUSSEUW** (pouvoir donné à Loïc **PÉRIOT**)

1. Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec la suppression du point suivant :

- N°16 : Budget 71103 – Camping : amortissements (insuffisance d'informations, recherches dans les archives nécessaires)

Et l'ajout des points suivants :

- Pièce de théâtre « femmes fidèles » - 24/09/2021
- Point sur nos engagements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

1.1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 août 2021

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 3 août 2021.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

1.2. Pièce de théâtre « Femmes fidèles »

La pièce de théâtre « femmes fidèles » est proposée par Instants Persistants le 24/09/2021 à 20h.

Le montant de cet évènement s'élève à 1 300,00 € et bénéficie d'une aide intercommunale de 260,00 €. Le reste à charge communal est de 1 040,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte l'offre d'Instants Persistants pour jouer leur pièce « Femmes fidèles »,**
- **Valide le reste à charge communal de 1 040,00 €**
- **Autorise Madame le Maire à signer le contrat.**

1.3. Point sur nos engagements

L'équipe municipale est en place depuis 18 mois. Madame le Maire fait un point sur les projets engagés et leur état d'avancement. Une réunion publique pourra être organisée pour faire un bilan auprès des habitants.

Le bilan des actions menées est positif, avec un léger décalage dans le planning lié à la crise sanitaire.

2. Projet Alimentaire Territorial : état d'avancement en vue de la préparation de l'appel à projet phase 2

La Commission Développement Durable travaille sur ce projet pour voir ce qui est réalisable et ce qui ne l'est pas. Il manque des informations pour répondre à la phase 2 de l'appel à projets.

Il y a notamment des questions concernant la nature du sol (étude du PH). Sandra **LÉNAULT** indique qu'un conseil pourrait être demandé auprès d'un technicien de la Chambre d'Agriculture.

Des questions se posent concernant le matériel, le budget, etc. La commission doit poursuivre son travail avant de s'engager sur une réponse pour le 15 octobre. En cas d'absence de réponse à la phase 2 avec le projet de maraîchage / verger, d'autres projets listés dans le diagnostic sont possibles avec la DRAAF pour poursuivre notre initiative alimentaire.

Le projet de ce maraîchage est d'être un espace test agricole exploité par un privé (location de la terre par la commune).

Ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

3. Équipements sportifs : choix des entreprises et du coordonnateur SPS, demande de DETR / DSIL

La consultation des entreprises a été faite en juillet (envoi de l'avis de publicité le 02/07/2021, réception des offres le 28/07/2021)

LOT 1 : démolition / plateformes / terrassement – 3 offres reçues

LOT 2 : construction skate-park – 1 offre reçue

LOT 3 : Terrain multisports, mobilier urbain – 2 offres reçues

1 négociation a été engagée avec toutes les entreprises le 06/08/2021, réponse demandée pour le 02/09/2021

Le rapport d'analyse des offres est présenté à l'assemblée.

Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé :

QUALICONSULT 1015,00 € HT

MEDIAEXPERT 910,00 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Désignation	Montant en € HT		Montant attendu	%
LOT 1 - Travaux de voirie et de réseaux divers	90 000,00 €	CNDS 2019	97 000,00 €	22,19%
LOT 2 - Travaux de construction d'un skate-park	128 916,00 €	ANS 2020	57 000,00 €	13,04%
LOT 3 - Travaux de fourniture et pose de mobilier urbain et sportif	116 501,19 €	APCR	20 000,00 €	4,58%
Maîtrise d'œuvre	27 000,00 €	LEADER	50 000,00 €	11,44%
Réfection du terrain de tennis Création d'un 2ème terrain de tennis	63 074,50 €	Contrat de territoire	80 000,00 €	18,30%
Terrassement terrains de tennis	11 555,00 €	DETR DSIL	45 000,00 €	10,30%
		Fonds propres communaux	88 046,69 €	20,15%
TOTAL des dépenses prévisionnelles	437 046,69 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	437 046,69 €	100,00%
TTC skate park etc.	524 456,03 €			

Sandra LÉNAULT pose la question de l'entretien des équipements : l'entretien courant sera effectué par nos agents communaux et possiblement par les associations utilisatrices, un contrôle annuel des installations sera à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Valide le rapport d'analyse des offres,
- Attribue les lots aux entreprises suivantes :
 - LOT 1 – COLLET TP 90 000 € HT
 - LOT 2 – REFERENCE SOL 128 916,00 € HT
 - LOT 3 – CLOSYSTEM 116 501,19 € HT
- Choisit de retenir l'entreprise MEDIAEXPERT pour la mission de coordination SPS (910,00 € HT),
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels (notifications, actes d'engagement, etc.), à demander les autorisations d'urbanisme nécessaires et à solliciter la DETR/DSIL au titre de l'année 2021

4. Lavoir : devis de stabilisation du talus, demandes de subventions

Suite aux différentes études menées concernant la stabilité du talus, nous avons sollicité des devis pour les travaux recommandés (DCM 2021-92 du 28/06/2021).

MARC SA Mur de soutènement, murs préfabriqués 29 425,00 €

LAFOSSE et FILS

Mur de soutènement avec parement gabion 33 525,00 €

GIFFARD GÉNIE CIVIL

Mur béton armé préfabriqué matricé 44 277,30 €

Mur de soutènement en bloc à bancher, habillage pierres 48 645,63 €

Mur de soutènement en gabion 66 516,32 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Restauration - maçonnerie	42 493,25 €	Fondation du patrimoine - lavoir	19 861,00 €	50 % sur devis initial lavoir
Renforcement du talus	33 525,00 €	DETR / DSIL	28 542,13 €	30 % du projet total
Imprévus (12 % des travaux)	9 122,19 €	Département - lavoir	12 747,98 €	30 % lavoir
Panneaux d'informations touristiques	5 000,00 €	Département - amendes de police	13 410,00 €	40 % sur renforcement

				talus
Aménagement paysager et mobiliers urbains	5 000,00 €	Fonds propres communaux	20 579,33 €	21,63%
TOTAL	95 140,44 €	TOTAL	95 140,44 €	

Sandra LÉNAULT demande si le lavoir et le renforcement du talus peuvent être dissociés. Le lavoir est régulièrement sous l'eau et une question se pose concernant les travaux de maçonnerie et l'entretien futur à prévoir. La commission travaux devra se réunir pour étudier le devis de maçonnerie.

Ce lavoir fait partie du petit patrimoine communal et de la mémoire de nos habitants. Le remettre en état permettra de le valoriser et d'en faire un atout touristique (circuit de l'eau, théâtre, etc.).

Lors des jeudis de l'accélération en 2020, la Préfecture avait été très sensible à ce projet global (lavoir + talus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à la majorité (8 voix pour, 6 voix contre), autorise Madame le Maire à solliciter les subventions suivantes :

- DETR / DSIL au titre de 2021
- Amendes de police et subvention « petit patrimoine » auprès du Département

5. Vente de la maison rue Edmond de Laheudrie

Nous avons reçu le 17/08/2021 une offre d'achat pour la maison située au 39 rue Edmond de Laheudrie au prix demandé de 135 000 € (DCM n°2021-67 du 18/05/2021), financés par un prêt bancaire.

Cette offre est faite par Madame Pauline LEFRANC et Monsieur Loïc LEFRANC et est valable jusqu'au 10 septembre.

Après le message qui vous a été envoyé le 17 août dernier pour vous en informer, aucune autre proposition ne nous est parvenue.

Une division de parcelle est nécessaire entre les 2 logements communaux : devis de Monsieur CAVOIT – 1803,00 € HT soit 2163,60 € TTC

Message de Monsieur CAVOIT :

« Bonjour Madame Le Maire,

Je fais suite à notre réunion sur place hier et vous prie de trouver en pièce jointe mon devis actualisé intégrant les prestations relatives aux servitudes et la nouvelle forme de la division.

Je vous confirme qu'il est nécessaire de demander à des professionnels de l'électricité et du gaz de vérifier et d'envisager la séparation des alimentations de chacune des maisons et chacun des garages.

Philippe CAVOIT »

Madame le Maire ne prend pas part à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à la majorité (8 voix pour, 5 abstentions) :

- **Accepte l'offre d'achat de Monsieur et Madame LE FRANC et autorise Monsieur Loïc PÉRIOT, Maire Adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente**
- **Accepte le devis de division de la parcelle et autorise Monsieur Loïc PÉRIOT, Maire Adjoint, à le signer**
- **Autorise Monsieur Loïc PÉRIOT, Maire Adjoint, à faire procéder à la vérification des installations d'électricité et de gaz et à la séparation des alimentations par des professionnels**

6. Acquisition de foncier

En vue de l'implantation d'une résidence seniors (2 x 8 logements + parties communes) et de futurs investissements communaux (faciliter l'installation d'un écoquartier) et suite à la DCM 2021-87 du 28/06/2021 (rencontre des propriétaires), une proposition de vente a été faite par les propriétaires du terrain situé rue du Douet Doquet.

Sandra LÉNAULT demande si les architectes du porteur de projet se sont prononcés sur la faisabilité de la construction d'une résidence seniors sur le terrain envisagé. Madame Odile BISSON s'interroge sur la non réponse du porteur de projet. Madame le Maire répond qu'un mail a été reçu du porteur de projet pour avoir des informations complémentaires sur l'emplacement du terrain et ses caractéristiques techniques. Une étude doit être demandée par leur bureau d'étude mais il faut que le terrain soit déterminé (le bureau d'étude ne travaillera pas sur un projet de terrain). Loïc PÉRIOT précise que 100 % des critères ne sont pas réunis mais il y a peu d'opportunité d'acquisition de terrain à proximité du centre-bourg sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à la majorité (7 voix pour, 7 voix contre – la voix du Maire, « pour » la réalisation de ce projet, est prépondérante en cas d'égalité, selon l'article L.2120-20 du CGCT) accepte l'acquisition de la parcelle.

7. Salle de cinéma / salle des fêtes

Nous avons reçu Monsieur le Sous-Préfet en août dernier, pour une visite agréable de notre commune et une présentation de nos projets communaux. Nous avons notamment parlé de celui de la salle des fêtes/salle de cinéma, pour lequel une réflexion est en cours depuis septembre 2019. Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion qui avait eu lieu à la Sous-Préfecture et du courrier de la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de Petites

Villes de Demain reçu dernièrement. Ce dernier courrier a été envoyé à Isigny-Omaha Intercom et remis à Monsieur le Sous-Préfet. Une réflexion va devoir être menée sur l'utilisation future de nos salles (micro-folies, médiathèque, espace numérique, etc.). En faire un lieu dédié à la culture permettrait de solliciter un maximum de subventions. Une réunion va être organisée par la Sous-Préfecture dans leurs locaux avec les partenaires et financeurs. Sandra LÉNAULT demande le résultat du diagnostic culturel concernant nos salles. Ce diagnostic n'est pas encore communiqué.

Si les salles sont dédiées à la culture, Valérie TANQUEREL et Sandra LÉNAULT demandent ce que deviendrait la salle des fêtes (suppression, déplacement, ...) ? Une salle de réception / réunion / ateliers participatifs etc. devra être créée dans l'atelier du haras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, choisit de dédier la salle des fêtes et la salle de cinéma à la culture.

8. Chargée de projets : besoins communaux et déclaration de vacance de poste au Centre de Gestion

Besoins communaux suite à nos engagements : Territoire Engagé pour la Nature, Petites Villes de Demain, Projet Alimentaire Territorial, développement de l'urbanisme etc.

Tous ces projets ont été menés jusqu'ici par la chargée de mission et l'équipe administrative. Ces engagements sont pris pour plusieurs années (TEN – 3 ans, PVD – 6 ans, urbanisme – durée indéterminée). Le CDD de notre chargée de mission se termine le 24/11/2021.

Pour continuer le travail en cours, nous devons déclarer la vacance du poste auprès du Centre de Gestion : la fiche de poste et la grille de rémunération sont présentées à l'assemblée.

Sandra LÉNAULT s'interroge sur la multiplicité des projets, la nécessité de recruter un.e chargé.e de projets pour les mener (coût important pour la commune) et le double-emploi avec les chargées de mission recrutées par Isigny-Omaha Intercom dont la commune prend une partie de la rémunération en charge. Il lui a été répondu qu'elles n'ont pas pour mission de monter les dossiers des projets communaux. Madame le Maire et Loïc PÉRIOT précisent que ce travail demande beaucoup de temps et ne peut pas être mené par les élus.

Description du poste :

Catégorie A (attachés territoriaux) – temps complet 35/35^{ème} – contrat de projet de 36 mois du 25/11/2021 au 24/11/2024), ouvert aux contractuels si aucun fonctionnaire ne candidate ou si leur candidature ne convient pas.

Rémunération : fonctionnaire, selon leur carrière, contractuels (IB 567 / IM 480).

Odile BISSON, Anny REVOLIO, Sandra LÉNAULT et Mathilde JULIEN demandent un vote à bulletin secret. Madame le Maire propose que chacun s'exprime avec transparence.

Anny REVOLIO annonce qu'elle présentera sa démission en fin de réunion. Loïc PÉRIOT regrette qu'un problème de personnel puisse bloquer l'ensemble des projets communaux.

Madame le Maire a souhaité que chacun exprime son opinion librement. Suite aux débats, chacun a voté à mains levées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à la majorité (7 voix pour, 7 voix contre – la voix du Maire, « pour » le recrutement d'un.e chargé.e de projet, est prépondérante en cas d'égalité, selon l'article L.2120-20 du CGCT) :

- **Déclare la vacance du poste « Chargé.e de projets » auprès du Centre de Gestion**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.**

9. Agent technique : déclaration d'ouverture de poste au Centre de Gestion

L'équipe des services techniques est constituée d'un agent ASVP à 15/35^{ème}, 2 agents titulaires à 35/35^{ème} et un agent contractuel jusqu'en février 2022 (contrat aidé Parcours Emploi Compétence) à 35/35^{ème}

Il est proposé de recruter un 3^{ème} titulaire à 35/35^{ème} pour renforcer l'équipe durablement, en ouvrant le poste auprès du Centre de Gestion

Description du Poste :

Catégorie C (adjoints techniques) – temps complet 35/35^{ème} – emploi permanent, ouvert aux contractuels si aucun fonctionnaire ne candidate ou si leur candidature ne convient pas, prise de poste au 1^{er}/11/2021

Rémunération : fonctionnaire, selon leur carrière, contractuels (échelon 1 IM354/ IB332)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Déclare l'ouverture du poste « Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural » auprès du Centre de Gestion**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.**

10. Trophée de l'investissement

En 2019, nous avons obtenu le prix du jury des Trophées de l'investissement local pour la réfection de notre éclairage

public et notre service d'autopartage.

Cette année, nous vous proposons de présenter notre halle multiservices : réponse au formulaire / projet de présentation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature aux Trophées de l'Investissement local pour la halle.

11. Trophée de la communication

Les Trophées de la communication récompensent chaque année les meilleures actions de communication réalisées par les petites et grande entreprises, organismes publics, agence de communication et associations à travers de nombreuses catégories pour représenter toutes les actions de communication.

Ce trophée national est organisé autour de deux pôles qui permettent d'observer la qualité de la communication des collectivités à travers leurs sites, magazines, réseaux sociaux, événements et autres actions de communication :

1/ Des outils de veille informationnelle permettant d'observer et d'apprécier les nouveaux acteurs et actions de communication pertinentes.

2/ Un comité de bénévoles (composé sur toute la France par plus de cent cinquante professionnels des métiers de la communication, décideurs, élus ...) qui repère les lauréats de demain.

Trévières a été repérée et sollicitée par la Présidente des Trophées de la communication pour participer cette année.

Être lauréat de ce prix prestigieux est la récompense du travail fourni durant l'année, mais également une occasion idéale de valoriser notre communication auprès de nos usagers.

Les frais d'inscription s'élèvent à 229 € par bulletin d'inscription pour 1 catégorie + 129 € par catégorie supplémentaire.

Bulletin d'inscription

3 catégories pourraient correspondre à nos actions de communication :

10- meilleur site internet des mairies de moins de 5000 habitants

27- meilleure identité visuelle (logotype, charte graphique, etc.)

32- prix spécial du jury pour la qualité de sa communication globale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à la majorité (10 voix pour, 4 voix contre) autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature aux Trophées de la communication pour la catégorie « prix spécial du jury pour la qualité de sa communication globale ».

12. Label Villes Internet

La France est le seul pays à proposer un label pour reconnaître les villes et villages promoteurs de l'Internet citoyen.

La marque territoriale « Label National Territoires, Villes et Villages Internet » concerne les villages comme les grandes villes, dès les premiers services connectés aux habitants et usagers du territoire.

Ce label, est une marque territoriale matérialisée par un panneau de @ à @@@@ à afficher en entrée de ville et dans les supports de communication.

C'est surtout pour la collectivité l'occasion d'évaluer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

Toute collectivité participante s'engage dans le mouvement de l'internet public et citoyen français et à ce titre reçoit au moins une arobase.

Ce label national, déjà remis à 1200 communes, est organisé par l'association d'élus Villes Internet, dédiée à l'Internet citoyen.

L'adhésion à l'association est de 0,06 € par habitants sur la base des chiffres de l'INSEE soit $924 \times 0,06 \text{ €} = 55,44 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à la majorité (10 voix pour, 4 abstentions) autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au label « Villes et Villages internet »

13. Haras : fin de bail de l'atelier et projets d'utilisation

Le bail dérogatoire de l'atelier du haras prend fin le 30/09/2021 et le locataire ne souhaite pas le reconduire. Ce bâtiment va donc être remis à la commune.

Une salle de conférences / réunions / ateliers participatifs etc. pourrait être créée dans l'atelier du haras. Une étude de faisabilité est nécessaire pour déterminer si le bâtiment est adapté et réfléchir à l'ensemble des bâtiments du haras.

14. Voirie

Compte-rendu de la commission voirie – 06/09/2021 :

Un RDV a eu lieu dans la rue des Bretons avec la Gendarmerie il y a une dizaine de jours pour constater les problèmes de stationnement dans la rue (difficultés de circulation, sorties des particuliers obstruées) et trouver les solutions

adéquates.

Ils recommandent de réglementer par arrêté municipal :

- Côté gauche de la rue (de la rue Octave Mirbeau vers la rue du Calvaire) : interdiction de stationnement sur le trottoir et la chaussée matérialisée par une ligne jaune
- Aménagements pour les livraisons des professionnels : 3 emplacements de livraison sur la chaussée
- Pose de potelets / bacs à fleurs pour empêcher le stationnement devant les garages de la rue.

Le sens unique n'est pas envisageable. Cette solution ne fait pas l'unanimité des riverains de cette rue. De plus, la rue des bretons est une rue de délestage avec beaucoup de circulation. Un sens unique intensifierait fortement le trafic dans le centre bourg ce qui n'est pas souhaitable.

Monsieur PÉRIOT propose dans un premier temps de n'installer qu'un pot de fleurs entre les deux garages concernés au lieu de 3.

- Côté droit : des voitures restent stationnées de façon permanente et empêchent le nettoyage de la rue.

Il est proposé de prendre un arrêté municipal pour organiser le nettoyage de la rue tous les lundis, en même temps que celui du bourg.

Monsieur PÉRIOT précise que ces décisions sont de la compétence du Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police. Cependant, il apparaît important de recueillir l'avis du conseil municipal pour expliquer les circonstances de ces décisions et permettre à chacun d'argumenter en cas de questionnement.

Tous les membres présents de la commission voirie sont favorables à la prise de ces arrêtés municipaux (stationnement, livraison, nettoyage).

Frédéric FOSSEY suggère qu'une campagne de sensibilisation soit menée par la Gendarmerie auprès des habitants.

Françoise DUSSERT-SARTHE souhaite que les habitants de cette rue disposent d'une rue aussi propre que les autres rues du bourg.

Aménagement rue Joël DURAND :

La chaussée est en très mauvais état qui sera pris en charge par Isigny-Omaha Intercom en 2022. Une réflexion sur la gestion des eaux pluviales et la réalisation d'un trottoir est nécessaire.

Il est nécessaire de demander des devis pour mener une étude complète sur cette rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter des devis pour l'étude des travaux à mener rue Joël DURAND.

15. Logement communal de la caserne

Le logement au 1er étage de la caserne est remis à la location. Des visites ont eu lieu et l'office notarial nous présente la candidature de Monsieur GAFFIÉ

- Loyer proposé : 360,00 €, révisé à la date anniversaire du bail en référence à l'indice INSEE figurant dans le bail
- Caution : 1 mois de loyer
- Date de début du bail : dès que possible, selon disponibilité de l'office notarial
- Frais de bail à la charge du locataire pour moitié (2^{ème} moitié prise en charge par la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Attribue le logement à Monsieur GAFFIÉ, aux conditions fixées ci-dessus,**
- **Autorise Madame le Maire à signer le bail**

16. Compte-rendu des commissions

Françoise DUSSERT-SARTHE - Commission « Sécurité - Défense »

La commission a débuté le travail sur le Plan Communal de Sauvegarde. Une journée citoyenne « gestes qui sauvent » pourrait être organisée avec la Gendarmerie, les Pompiers.

Françoise DUSSERT-SARTHE - CCAS : les Aînés de la commune sont consultés pour savoir s'ils souhaitent participer au repas s'il peut être organisé.

Mireille DUFOUR – Isigny-Omaha Intercom : « Aménagement du territoire » : des modifications du PLUI vont être proposées sur demande de certaines communes d'Isigny-Omaha Intercom. Bilan fait sur l'installation des gens du voyage cet été.

17. Questions diverses

- ✓ Réflexion sur le remplacement des mâts devant la mairie. La mise en place des drapeaux est dangereuse.
- ✓ Comité des fêtes : demande pour installation d'un évier, d'un WC et d'un chauffe-eau dans l'atelier, par leurs soins et à leurs frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte la réalisation de ces aménagements dans l'atelier par le Comité des Fêtes.

- ✓ Micro-crèches : un courrier a été adressé au Département du Calvados (Madame LE SOUDIER, puéricultrice)

et à Monsieur THOMINES, Président d'Isigny-Omaha Intercom. Madame le Maire en donne lecture.

- ✓ Valérie TANQUEREL : y'a t-il des informations concernant les bacs jaunes ? L'information va être demandée à COLLECTEA.
- ✓ Odile BISSON donne lecture de sa lettre de démission et demande à ce qu'elle soit annexée au compte-rendu du conseil municipal.

Quelques dates :

- Élections présidentielles 10 et 24 avril 2022
- Élections législatives 12 et 19 juin 2022
(4 dimanches à réserver pour la tenue des bureaux de vote)
- 10/09 à 20h30 – Concert de NERAC
- 19/09 à 16h00 – Journée du Patrimoine
- 24/09 à 20h00 – Femmes Fidèles
- 25/09 à partir de 11h – Inauguration des plaques de rues
- 08/10 à 15h30 – Inauguration du bourg et de la halle
- 08/10 à 21h00 – Jazz dans les prés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40
La prochaine réunion est fixée au jeudi 7 octobre 2021 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- 105. Modification de l'ordre du jour
- 106. Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 août 2021
- 107. Pièce de théâtre « Femmes fidèles »
- 108. Équipements sportifs : choix des entreprises et du coordonnateur SPS, demande de DETR / DSIL
- 109. Lavoir : devis de stabilisation du talus, demandes de subventions
- 110. Vente de la maison rue Edmond de Laheudrie et division parcellaire
- 111. Acquisition de foncier
- 112. Salle de cinéma / salle des fêtes
- 113. Chargée de projets : besoins communaux et déclaration de vacance de poste au Centre de Gestion
- 114. Agent technique : déclaration d'ouverture de poste au Centre de Gestion
- 115. Trophée de l'investissement
- 116. Trophée de la communication
- 117. Label Villes Internet
- 118. Voirie : aménagement de la rue Joël DURAND
- 119. Logement communal de la caserne : attribution du logement
- 120. Aménagement de l'atelier par le Comité des Fêtes

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT-SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Odile BISSON 3 ^{ème} adjoint	Arnaud RAULINE Conseiller municipal ABSENT
Frédéric FOSSEY Conseiller municipal	Sandra LÉNAULT Conseillère municipale	Mathilde JULIEN Conseillère municipale	Fabienne LANDELLE Conseillère municipale ABSENTE	Mathieu LE RILLE Conseiller municipal ABSENT
Evelyne VAUTIER Conseillère municipale ABSENTE	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale	Anny REVOLIO Conseillère municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal ABSENT	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale